

ROGER DU TEIL

---

Une

# Expérience Communautaire

de

# vie totale

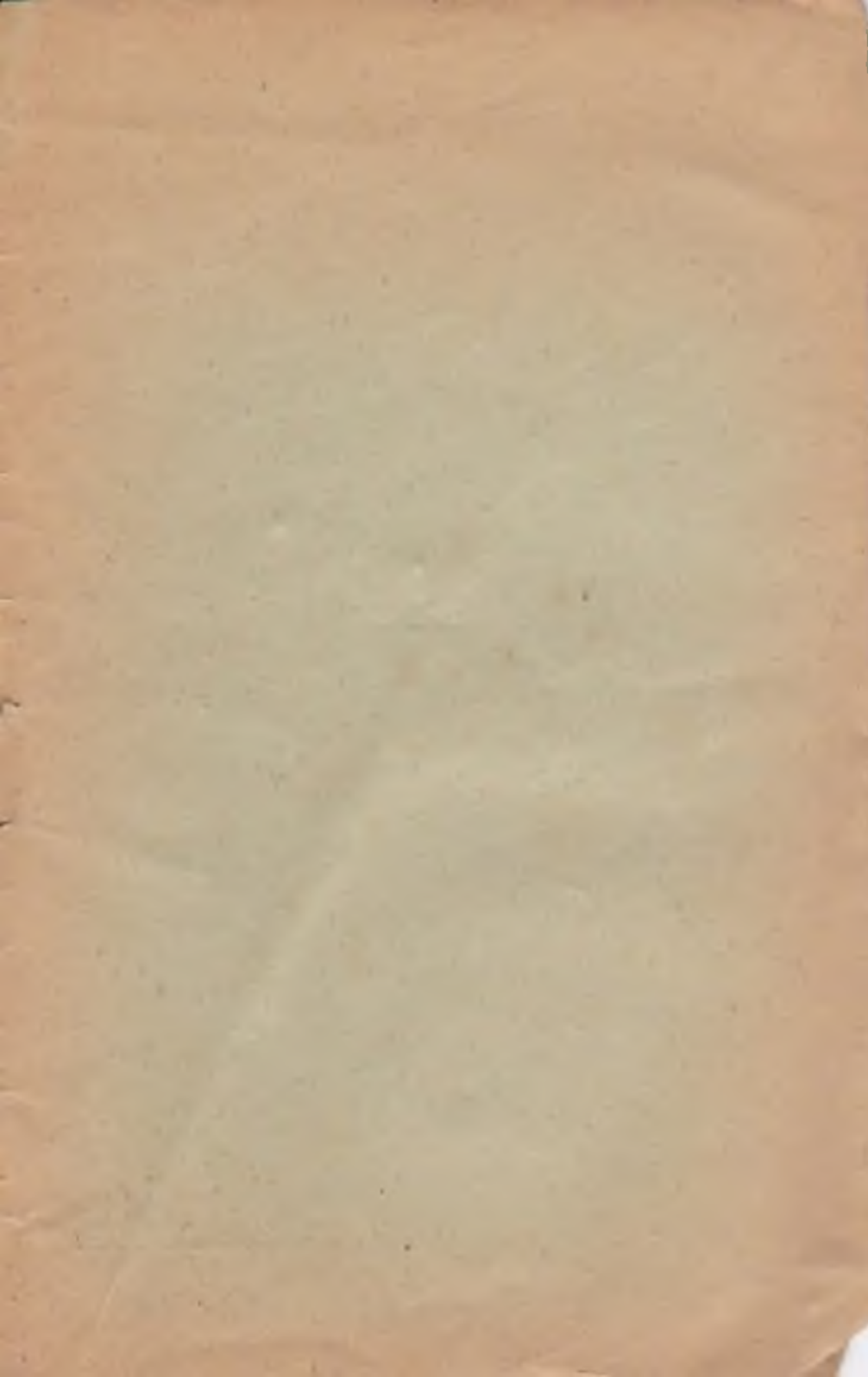
---

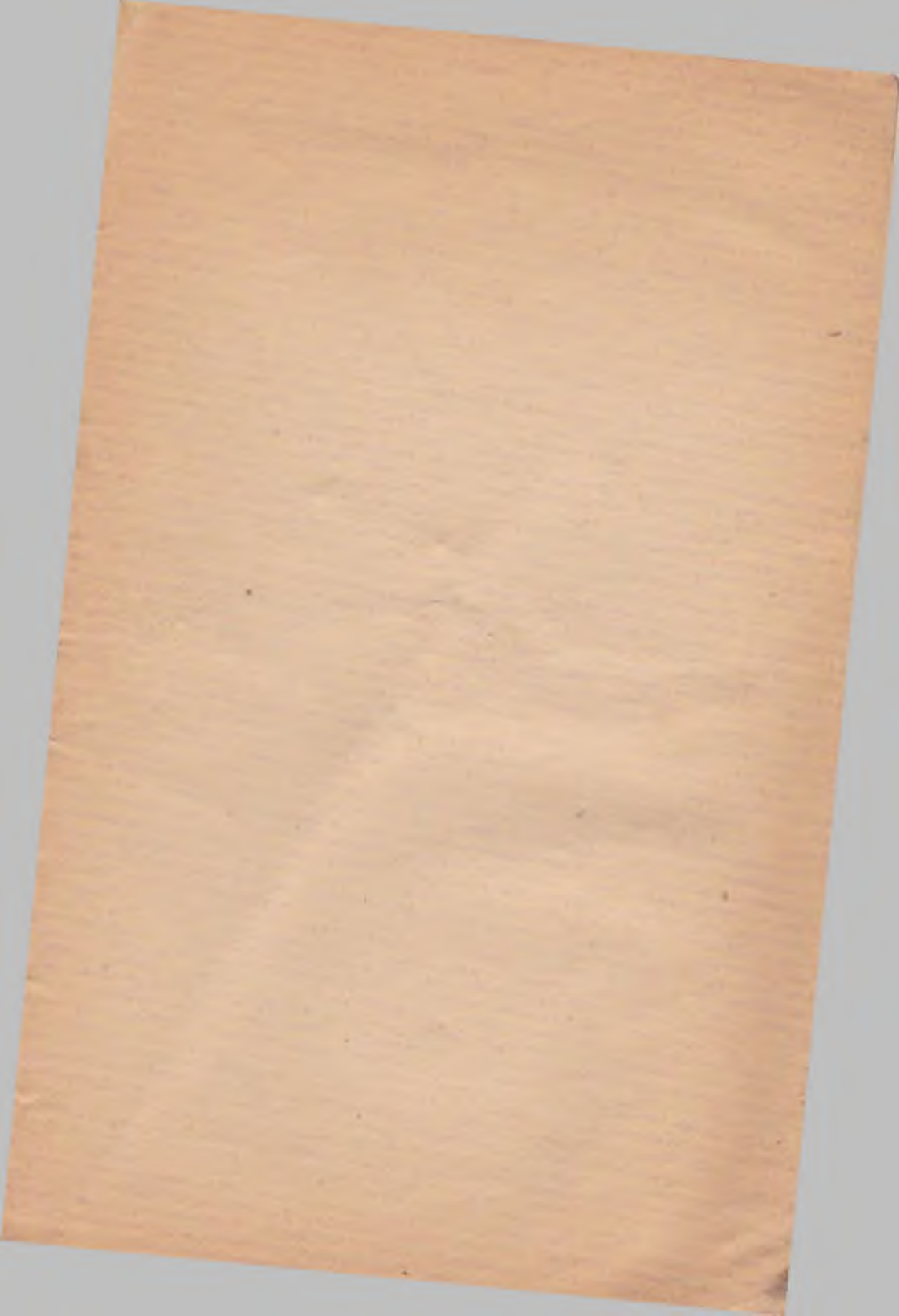
COMMUNICATION

faite à

**l'Académie des Sciences Morales et Politiques**

SÉANCE DU 27 MAI 1946





*Copyright Rassemblement Communautaire Français 1946*

*Reproduction interdite pour tous pays.*

**ROGER DU TEIL**

---

Une

**Expérience Communautaire**  
de  
**vie totale**

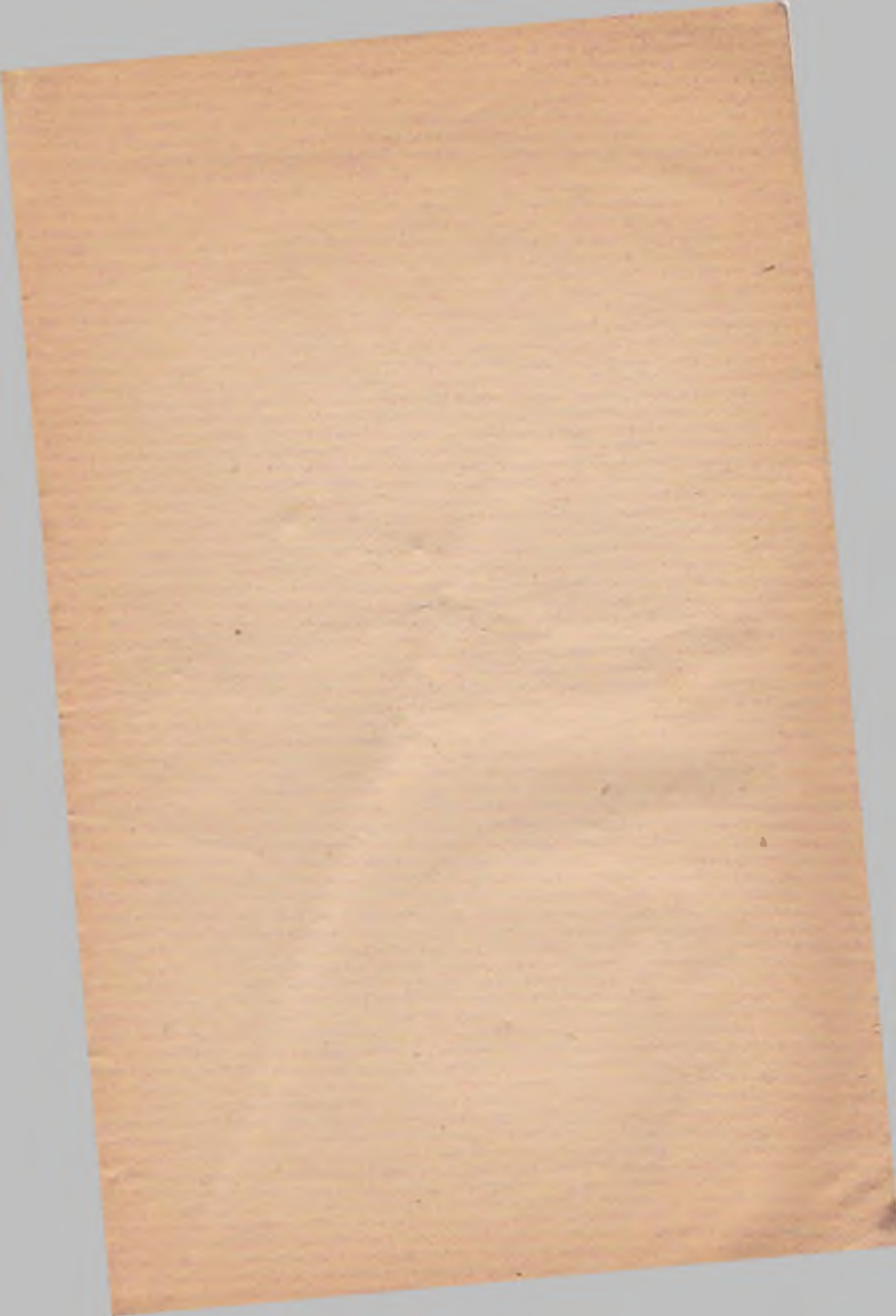
---

COMMUNICATION

faite à

**l'Académie des Sciences Morales et Politiques**

SÉANCE DU 27 MAI 1946



L'expérience, vieille déjà de six années, que nous nous proposons de décrire, est éclairée par un principe fondamental, celui de la prééminence, actuellement méconnue, de la personne humaine, et animée par la volonté de l'épanouir.

Sur le plan de l'action, elle se trouve au point de convergence de plusieurs lignes d'attaque, qui se commandent mutuellement :

1°) Il existe, socialement parlant, et objectivement, des inégalités injustifiées et des inégalités légitimes. Les premières doivent disparaître. C'est là un problème économique et social.

2°) Il existe, subjectivement, un *sentiment* d'inégalité. Mais il porte, sans distinction, aussi bien sur les inégalités légitimes que sur les inégalités injustifiées. Même si l'on supprime ces dernières, on n'aura donc en rien supprimé le sentiment de l'inégalité, cause de souffrances et moteur des révolutions. Il faut donc faire disparaître le sentiment d'inégalité. Problème psychologique.

3°) La confusion caractérisant ce sentiment est due d'abord au manque d'instruction, de culture, qui empêche le travailleur de discerner la véritable valeur. Il faut lui donner cette instruction, cette culture : problème pédagogique.

4°) Cette confusion découle aussi du fait que tout homme qui se juge lui-même pour se comparer aux autres tient compte instinctivement du tout de ses qualités, y compris celles qu'il possède à l'état virtuel et que les circonstances, la structure sociale, le manque d'instruction ne lui ont pas permis de développer, de faire passer à l'acte. Alors que la société affecte de ne reconnaître et de ne rétribuer qu'une partie parfois infime et souvent la moins intéressante de ses actes il se juge, lui, à sa valeur humaine totale et sent, plus ou moins confusément, que c'est cette valeur qui imprègne tous ses actes et donne à chacun sa valeur propre. Il faut donc trouver et réaliser une structure où la société pourra reconnaître cette valeur humaine totale et lui rendre justice, en la prenant pour base de son évaluation des actes. C'est là un problème de morale pratique.

5°) L'homme est un. Or la scission qu'opère la société lorsqu'elle ne veut connaître que l'individu et ignore la personne a pour résultat qu'en fait la vertu et l'intérêt marchent en sens inverse. Or s'il est vrai que pour des anges et des saints les seuls biens enviables soient spirituels et la vertu doit se suffire à elle-même, pour la masse des pauvres gens le spectacle de l'opulence malhonnête est démoralisant à l'extrême et sert d'excuse à celui que cet exemple a entraîné.

Il faudrait donc que la structure sociale que nous cherchons repose sur le principe qu'à l'inverse de ce que montre la société actuelle, c'est la vertu et non le vice qui doit « payer ». Problème de moralité sociale.

6°) Le caractère amorphe et mobile du groupement des individus dans la société moderne, et le caractère anonyme aussi bien de l'individu que d'un Etat démesuré, favorisent d'une part l'écrasement de l'individu, d'autre part l'emploi par lui de moyens déloyaux pour triompher des autres. Il faut donc réaliser une structure où l'homme se trouve toujours encadré dans un groupement restreint, à l'échelle humaine. Problème social et politique.

7°) L'homme est dévoyé par des siècles d'un tel régime.



Il s'est habitué peu à peu à ne plus s'intéresser qu'aux questions matérielles, poussé d'ailleurs dans ce sens par une certaine propagande, et à se désintéresser des questions concernant son origine et ses fins. Ainsi a disparu toute base possible à une morale. Il faut donc que l'homme soit amené, par son propre intérêt, à se poser de nouveau ces questions, et par là à s'approfondir et à se connaître. Problème de morale individuelle.

Ces divers problèmes, tous les philosophes les ont envisagés depuis que l'avènement et le développement monstrueux du machinisme ont aggravé encore un mal aussi vieux que l'organisation sociale. Et, comme il fallait s'y attendre, ils se sont partagés en deux camps.

Pour les uns, le problème était uniquement moral. Aucun changement de structure ne serait valable tant que la conscience humaine n'aurait pas été réformée. La réforme morale suffisait pour rendre parfait n'importe quel régime. Il n'y fallait que des apôtres.

Pour les autres, le problème était social et politique, voire uniquement économique. Il ne faudrait jamais compter sur la bonté des hommes, et on devrait leur imposer une structure faisant disparaître l'inégalité injustifiée. Il n'y fallait que des lois.

L'originalité et le mérite de l'expérience que nous allons étudier est d'avoir d'une part fait la synthèse de ces deux tendances — car l'homme qui l'a conçue et la mène à bien est à la fois un apôtre et un organisateur — d'autre part d'avoir réalisé une structure où sont résolus ensemble et inséparablement *le problème économique, le problème psychologique, le problème social et le problème moral.*

Si nous ajoutons que cette expérience se poursuit depuis six années et progresse chaque jour, qu'elle a donc une valeur indiscutable dans les faits, nous pouvons penser que son examen nous donnera tous les éléments pour juger à la fois la hardiesse et la sagesse des conceptions qu'elle réalise, des solutions qu'elle apporte.

Le point de départ, ou plutôt le noyau autour duquel s'est cristallisée cette expérience est une entreprise industrielle, en l'espèce une fabrique de boîtiers de montres - mécanique de précision. Son chef, ancien ouvrier établi à son compte et qui avait progressivement accédé à la moyenne industrie avec une centaine d'ouvriers, avait été obligé, en 1940, à la suite des événements, de repartir à pied d'œuvre, seul avec sa femme. Ce fait donne à l'expérience une plus grande portée, car l'instauration de la communauté s'est effectuée de pair avec l'installation et la croissance de l'entreprise, qui lui servait de support matériel mais qu'elle débordait progressivement dans le sens d'une communauté de vie totale, c'est-à-dire totalement réalisée. Si d'autre part il y a, à l'origine de l'expérience, une pensée, celle de son animateur, il faut insister sur le fait que le développement de cette pensée et sa concrétisation sont l'œuvre commune de tous les hommes réunis autour de lui dans cette aventure. Et cette collaboration n'a été possible que parce que tous, d'un commun accord, sentant eux-mêmes les difficultés d'une tâche aussi noble, ont dès le début décidé de consacrer à leur instruction, à leur culture, une partie de leurs heures de travail. Ceci impliquait d'ailleurs que le rendement en quantité et en qualité de leur travail productif fût augmenté, pour leur permettre de débloquer au profit de l'instruction les heures nécessaires, sans pour autant compromettre leur vie matérielle. Et ce problème de rendement soulève à son tour celui de la conscience professionnelle, qui est d'ordre moral. Ceci pour donner une idée de la complexité de la question.

Résultats : Production triplée. Qualité telle qu'elle est presque seule en France à concurrencer la qualité étrangère. Et... neuf heures sur quarante-huit débloquées chaque semaine pour l'instruction.

C'est seulement lorsque l'instruction est devenue suffisante que l'animateur, resté jusque là propriétaire et seul responsable de l'affaire, et qui, notons-le en passant, avait alors déjà six enfants, réalise son projet de base, abandonne son bien et fonde ainsi, d'abord en fait, puis un an

plus tard en droit, la communauté intégrale de l'outil de production, impliquant la gestion complète de l'entreprise par l'ensemble des travailleurs.

Nous savons maintenant comment a été et reste assurée la vie matérielle de ces hommes. Nous devons examiner ce qu'est leur communauté.

Elle porte le nom de communauté de travail. Mais son fondateur l'appelle aussi communauté de vie totale. Ces deux termes ne sont contradictoires qu'en apparence. Car le mot travail est pris ici dans un sens très large. Ces hommes se refusent à scinder la vie de l'homme en plusieurs parts, et comme ce sont des travailleurs, ils donnent le nom de travail à toute activité humaine, qu'elle soit matérielle, intellectuelle, spirituelle, morale, qu'elle s'exerce dans le cadre de l'entreprise ou dans le cadre familial. L'homme à l'atelier, que l'on appelle ici « productif », travaille. Mais il travaille aussi lorsqu'il s'instruit, lorsqu'il s'occupe de sa famille, comme travaillent les « familiers », c'est-à-dire la femme au foyer et aussi l'enfant qui croît, se développe, et plus tard s'instruit. Toutes ces activités s'inscrivent dans la vie de la communauté et, étant par elle considérées comme utiles, sont, nous le verrons tout à l'heure, rémunérées par elle au même titre que le travail productif.

Mais dès l'abord une difficulté semble surgir. S'il est aisé de réaliser par la division du travail et dans un intérêt matériel commun, une certaine cohésion sans laquelle aucune société n'est concevable, il semble en revanche impossible d'obtenir la cohésion nécessaire dans une communauté portant sur toutes les activités vitales, alors que, contrairement à ce qui se passe dans une communauté religieuse, nous avons ici des hommes d'origine et de formation très différentes, professant sur le plan des croyances, et par conséquent de la morale, des opinions parfois radicalement opposées.

Ce double problème, moral et spirituel, a été résolu ici de deux manières qui paraissent opposées, mais dont la source est la même. Car il ne peut s'agir dans une telle

communauté de s'unir dans l'indifférence. Ce serait là une solution négative, une solution de paresse, alors que ces hommes veulent devenir positifs, agissants, courageux : ils sont en marche. C'est donc dans l'engagement total qu'ils vont chercher à s'unir.

En morale, toutefois, il y a nécessité d'un accord, puisque la morale se traduit en actes. Ils cherchent donc ensemble les principes moraux qui leur sont communs, et retrouvent à leur usage la morale naturelle. Cette morale minima commune — tel est le nom qu'ils lui donnent — peut d'ailleurs évoluer, puisqu'elle résulte d'un accord. Ce ne serait donc pas une morale absolue au sens où les théoriciens entendent ce mot. Disons qu'il s'agit d'une « morale de travail » au sens où, en méthodologie scientifique, on parle d'une « hypothèse de travail », ou encore d'une morale par provision, comme Descartes en propose une dans le Discours.

Mais s'il lit dans la Règle de la Communauté les principaux commandements de ces Tables de la Loi, le moraliste le plus sévère est rassuré : « Tu aimeras ton prochain » dit le premier, qui pouvait dispenser des autres. Et les autres sont tout aussi rassurants, car ils reproduisent, à peu de chose près le Décalogue et proscrivent précisément les péchés capitaux : « Tu ne tueras pas. Tu ne prendras pas le bien de ton prochain. Tu ne mentiras pas. Tu seras fidèle à la promesse donnée. Tu respecteras ton prochain, sa personne, sa liberté. Tu te respecteras toi-même. Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front. Tu lutteras, et d'abord sur toi-même, contre tous les vices qui diminuent l'homme, contre toutes les passions qui maintiennent l'homme en esclavage et entravent la vie sociale, orgueil, avarice, luxure, envie, gourmandise, colère, paresse. Tu maintiendras qu'il y a des biens supérieurs à la vie même, la liberté, la dignité humaine, la justice ! Et la Règle ajoute : « Chaque compagnon s'engage, en outre, à respecter la morale propre à sa conviction, en ce qu'elle n'a rien qui s'oppose à la morale de la communauté ».

C'est cette morale minima commune, imprégnée de vingt

siècles de christianisme, que tous les compagnons s'engagent à respecter ; ceux, les chrétiens par exemple, dont la morale est plus stricte encore, restant libres, bien entendu, de s'y conformer par surcroît.

Ainsi, sur le plan moral, mise en lumière des principes communs, et engagement formel sur ces principes.

Sur le plan spirituel, c'est aussi l'engagement, si étonnant que cela paraisse, qui apportera la solution. Laissons la parole à la Règle :

1°) L'homme ne peut vivre sans idéal. Chaque compagnon devra fixer un but à sa vie et être capable d'expliquer son choix à tout moment.

2°) L'homme dispose de facultés spirituelles, intellectuelles et physiques. Il doit les cultiver toutes. Il est libre du choix des voies, mais tenu de se cultiver.

Voici, en conséquence, ce que stipule l'article 28 de la Règle :

« Chaque compagnon s'engage à prendre une position religieuse ou philosophique. Il s'engage à se cultiver dans le sens choisi, et, si c'est le cas, à pratiquer la religion choisie.

« Les compagnons s'engagent à observer la plus large tolérance et à respecter sincèrement les différentes croyances ou positions philosophiques. La Communauté s'engage à faciliter à chacun la pratique de sa religion ou l'étude et même la recherche loyale et libre d'une foi ou d'une position philosophique.

« Les sanctions les plus graves sont réservées aux compagnons qui ne respecteraient pas cet engagement, que la Communauté considère comme essentiel. »

Ainsi c'est par un engagement total de chacun dans sa croyance ou sa doctrine que, paradoxalement, la cohésion est recherchée. Mais le paradoxe n'est qu'apparent. L'intolérance est en effet le résultat et le symptôme d'une conception superficielle de la croyance. L'approfondissement d'une croyance en amène la compréhension sur un plan où elle rencontre la compréhension des autres croyances. La tolérance est le fruit naturel d'un effort de rentrée en

soi. Plus les compagnons sont profondément ce qu'ils sont, mieux ils savent pourquoi il le sont, mieux ils comprennent les autres et les aiment pour leur recherche même. Chacun, bien que préférant le sien, aime le sentier qui permet à l'autre, d'avancer parallèlement à lui. Solution audacieuse, mais sage, et dont l'expérience nous a prouvé la sagesse.

Quant à celui qui, au moment d'entrer dans la Communauté, déclarerait que ces problèmes spirituels le laissent indifférent, on le prierait gentiment d'aller chercher une autre Communauté — car comme le dit le fondateur de la nôtre, qui pourtant n'a pas lu Schopenhauer, un homme qui ne se préoccupe ni de son origine ni de ses fins n'est pas un homme, mais une bête.

Pratiquement, la Communauté compte quatre groupes, catholique, protestant, matérialiste, humaniste, entre lesquels se partagent les compagnons et leurs épouses. Une équipe de responsables, choisie au sein de chacun de ces groupes, a pour mission de l'animer. Elle se réunit obligatoirement chaque semaine. En outre les quatre équipes se réunissent une fois par quinzaine pour travailler en commun sur un sujet de métaphysique, de psychologie ou de morale, sous la direction du professeur de philosophie de la Communauté, qui aide les compagnons à préciser les définitions, à sérier les arguments, à cerner, à analyser le sujet. Ajoutons qu'un cours dit de « formation humaine », qui est en réalité un cours de philosophie, est donné chaque semaine, par le même professeur, à l'ensemble de la Communauté, hommes et femmes. Et nous sommes en mesure d'affirmer que la tenue des controverses, la pertinence des questions posées, l'élévation des idées exprimées sont véritablement étonnantes, voire émouvantes, lorsque l'on songe que peu des assistants ont dépassé, dans leur scolarité, le certificat d'études. S'ils constituent aujourd'hui une élite, comme on nous l'a objecté pour contester la portée de l'expérience, c'est précisément la vie dans une telle communauté qui en a fait cette élite.

En effet, à l'élévation spirituelle ils ont volontairement joint l'instruction, la culture. D'autres professeurs vien-

ment, de l'extérieur, donner à la communauté des cours de français et de littérature comprenant quatre degrés, des cours d'Anglais et d'Allemand, des cours d'Histoire du Travail. Nous y avons joint récemment des cours dits d'expression orale et écrite, consacrés à des exercices actifs et des exercices oratoires en public, qui combattent le complexe d'infériorité si fréquent chez ceux qui n'ont pu pousser leurs études. Des conférences très variées initient, en outre, les compagnons à toutes les manifestations de l'activité humaine, sans oublier l'art. Un peintre leur a fait récemment une conférence sur Picasso. Des cours d'initiation musicale sont en cours d'organisation régulière. Mais déjà les groupes d'expression dramatiques, de théâtre, de danses folkloriques, d'orchestre, de dessin, etc..., sont en pleine activité. Tout compagnon fait obligatoirement partie d'un de ces groupes et participe aux responsabilités d'une équipe. Notons, point essentiel, que toutes ces activités dites sociales, sont prises sur les heures légales de travail et rémunérées. Tous les cours sont d'ailleurs apportés aux compagnons au lieu même de leur travail. Et une bibliothèque de près de douze cents volumes leur fournit sur place toutes les lectures nécessaires, tandis qu'une revue mensuelle, le « Lien », rédigée par les compagnons, reflète la vie, si variée et si animée, de la Communauté. On y lit sous leur plume jusqu'à des controverses de métaphysique. Enfin deux heures par semaine sont consacrées à la culture physique et aux sports.

Ainsi ces compagnons sont mis par la Communauté en mesure de remplir l'engagement qu'ils ont pris de se cultiver sur tous les plans et de devenir non plus des mécaniques mais des hommes complets. Ajoutons à ce propos, qu'ils doivent en outre, chaque année, pour combattre les dangers de la spécialisation, pratiquer à tour de rôle pendant un minimum d'un mois, une activité différente de leur activité professionnelle — en particulier participer, en fonction des nécessités saisonnières, aux travaux de la ferme qui appartient à la Communauté. C'est le principe dit du « contre-effort », obligatoire pour les femmes comme pour

les hommes — et dont l'application résout, en outre, avec élégance le problème de la main d'œuvre agricole comme celui de l'antagonisme ouvrier-paysan.

Ayant ainsi, après la base matérielle, montré l'atmosphère de la Communauté, nous pouvons aborder sa structure proprement dite.

D'abord ses dimensions. Ce n'est pas, est-il besoin de le dire, une classification arbitraire et théorique des passions humaines, à la Fourier, qui a fixé ici l'effectif communautaire. Deux facteurs d'expérience le délimitent. Assez élevé pour que la Communauté puisse vivre matériellement de son outil de travail et de sa production, il doit être assez réduit pour que l'esprit communautaire puisse y régner.

Or, l'expérience a montré qu'au dessus de cent familles on ne se connaît plus assez pour le maintien de cet esprit. C'est à ce chiffre optimum que s'est arrêtée la Communauté.

Il s'agit d'une communauté de familles. C'est donc la famille qui constitue la cellule de base. Cinq ou six familles, groupées par affinités et résidant autant que possible à proximité les unes des autres, forment un groupe de quartier, qui élit un chef sur proposition de l'échelon supérieur. C'est le principe de la double confiance. Ce chef assure la liaison directe entre le groupe et le chef de la Communauté. Chaque groupe se réunit une fois par quinzaine au foyer de l'une des familles, par roulement. Il discute de ses intérêts et fait connaître son opinion sur la marche de la Communauté et les répercussions sur son plan des décisions prises par les responsables. Les Chefs de groupes de Quartier forment un Conseil qui propose aux échelons supérieurs toutes décisions utiles. C'est en quelque sorte une assemblée consultative.

Le pouvoir législatif appartient à l'Assemblée Générale qui se réunit une fois l'an. Elle élit pour quatre ans le Chef de la Communauté. Elle élit de même pour un an, le Conseil Général qui, avec le Chef, assurera l'exécutif, ainsi que le Tribunal, dont nous parlerons plus loin. Elle



peut même, étant souveraine, se réunir extraordinairement pour déposer le Chef qui n'aurait plus sa confiance. Mais tant qu'il exerce son mandat, le Chef, qui doit être « le meilleur », exerce un pouvoir exécutif absolu et peut même s'opposer à une décision du Conseil Général.

Celui-ci comprend, entre autres membres choisis aux divers échelons, les quatre chefs de Service, Commercial, Industriel, Social, Agricole. Il a des pouvoirs de contrôle, qu'il peut exercer à tous moments, sur l'activité du Chef, les décisions prises et leur exécution.

Notons ici un fait, essentiel. C'est que nulle décision prise dans la Communauté par une assemblée, y compris l'Assemblée Générale, n'a force exécutoire si elle n'a été prise à l'unanimité.

Ce principe d'unanimité, inapplicable dans notre société actuelle parce que des intérêts trop divergents sont défendus par des êtres de niveaux intellectuels trop différents, souvent incapables de comprendre véritablement le sens des questions posées, est au contraire parfaitement applicable dans la Communauté, où les intérêts convergent, où d'ailleurs chacun sait que son bien personnel et le bien commun se confondent, où enfin tous sont en mesure de comprendre dans le même esprit la question dont on discute. Ce principe est d'ailleurs la garantie de l'absolue liberté dont jouissent les Compagnons, puisque l'opposition d'un seul d'entre eux peut arrêter toute décision.

C'est d'ailleurs ce même principe qui, si paradoxal que cela puisse apparaître, régit le Tribunal de la Communauté, tribunal intérieur auquel les compagnons s'engagent à soumettre tous leurs différends, et par lequel sont jugés et sanctionnés les manquements à la Règle. Nul jugement n'est valable, en effet, s'il n'a réuni l'unanimité des juges, des parties, et même de l'inculpé.

Mais ici intervient un principe plus remarquable encore. Ce tribunal, qui ne connaît d'autre code que la Règle, n'en est pas l'esclave. Il juge en équité et en bon sens, et il est écrit dans la Règle : « Le bon sens est le guide des juges.

La liberté des juges est entière. Il est sans importance qu'ils punissent le même fait de deux peines différentes, *car ce n'est pas la faute qu'ils ont à juger, mais l'homme. C'est pourquoi ils devront toujours bien connaître l'homme pour le bien juger.* »

Qui ne voit la véritable révolution qu'introduit une telle notion non seulement dans l'exercice de la justice, mais dans le droit lui-même. Pour la première fois, on voit l'humain l'emporter enfin sur le social. « *Je vois bien, écrivait Nietzsche, comment un homme peut rendre précieux un acte, mais je ne vois pas comment un acte pourrait rendre précieux un homme* », écho, sans doute, de la parole évangélique reprise par Saint Paul : *C'est la foi qui sauve, et non les œuvres de la loi.* Ce que certains d'entre nous, taxés d'ailleurs de chimériques, réclamaient, parfois même explicitement, depuis des années, au nom d'un idéal supérieur à l'idéal social, ces hommes, ces humbles, que n'empêchent ou ne paralysent ni des théories orgueilleuses ni la sclérose des groupes organisés, l'ont spontanément retrouvé, jailli du plus profond de leur âme, à travers leur simple bon sens, et appliqué avec un indéniable succès.

Mais ce n'est pas au seul Tribunal que s'applique dans la Communauté ce principe que l'homme est un, et qu'on ne saurait arbitrairement détacher de lui un acte pour le juger et le sanctionner. Fondant la sanction il devra logiquement fonder aussi la récompense, c'est-à-dire la rémunération. Et nous arrivons ici au cœur même de la révolution accomplie.

Les membres de la Communauté, à qui appartient en commun l'outil de production, doivent se partager équitablement les fruits du travail. La masse brute est constituée par la différence entre les dépenses et les recettes. Une fois prélevées les réserves destinées à rouler, à entretenir et renouveler l'outillage, donner à l'affaire une nouvelle extension, reste la masse nette, qui est à répartir.

Tous, nous l'avons indiqué, participent à la répartition des fruits du travail, productifs et familiers, c'est-à-dire

travailleurs à l'atelier, épouses, enfants depuis la conception — et indiquons en passant que l'épouse recevra, pour travailler à son ménage et soigner ses enfants une rémunération telle qu'elle ait intérêt à rester au foyer.

Mais ce qu'il y a d'absolument neuf, c'est que la base de la répartition est la rémunération non du seul travail effectif et productif du compagnon ou de la compagne, mais de sa *valeur humaine totale*.

Pour les productifs, cette valeur humaine comprend d'une part la valeur professionnelle, avec un coefficient de qualification qui multiplie le nombre de points gagnés par le travail effectif — et la valeur sociale, basée sur un calcul analogue et où entrent en ligne de compte d'une part la valeur statique, c'est-à-dire les qualités intrinsèques de l'être, même si elles ont été inemployées pendant la période considérée, d'autres part la valeur active, mesurée aux activités sociales réelles du compagnon pendant la même période.

Ainsi, un compagnon qui, outre son métier qualifié de tourneur, possède un permis de conduire, a son brevet élémentaire, joue du violon, est gai, rayonnant, bon camarade, bon époux, bon père, aura une valeur statique beaucoup plus grande que son camarade moins instruit, célibataire et renfrogné, ou marié mais noceur, et pourra être rémunéré au total plus que lui, même s'il est un tourneur moins adroit. Le même principe s'applique aux familiers : la valeur dite « d'état » de l'épouse et de la mère dépend de la façon dont elle tient son intérieur et soigne ses enfants. Sa valeur sociale comprendra, outre ses activités sociales, sa valeur morale. Serviabile, charitable, elle gagnera des points. Mauvaise langue, elle en perdra. L'être est indivisible, et ses qualités intrinsèques, par le contenu moral qu'elles donnent à chacun de ses actes, sont aussi utiles à la Communauté que ses qualités professionnelles. Elles doivent donc être rémunérées au même titre que ces dernières.

Ce principe, autour duquel s'axe, on le voit, toute notre révolution, a, bien entendu, soulevé deux sortes d'objections :

La première porte sur le principe même qui serait, dit-on, immoral : « Quoi ! s'écrie-t-on, payer la vertu ! Mais la vertu doit se suffire et trouver en elle-même sa récompense. Vous allez à l'encontre de l'essence même de toute morale et du christianisme en particulier. »

Nous savons, en effet, que théoriquement, le bien doit trouver sa récompense dans la joie que procure son accomplissement, et que, pour nous y attacher, son attrait devrait suffire. Mais nous savons qu'en contre-partie, et inséparablement, l'horreur du mal devrait suffire à nous en écarter. Pourtant la société trouve indispensable de joindre à cette horreur théorique la crainte de sanctions. Pourquoi ne joint-elle pas à l'amour du bien l'attrait de récompenses ? L'Eglise, tout comme la société, n'a pas craint de joindre à l'horreur du mal la crainte de l'excommunication et jadis de la prison, voire du bûcher. Et le dogme lui-même, qui y joint la crainte de l'enfer, ne joint-il pas à l'attrait du bien la récompense du Paradis, dont seuls les saints peuvent concevoir d'identité. Cette objection n'est d'ailleurs généralement émise que par des gens qui seraient ruinés du jour au lendemain s'ils étaient payés à leur véritable valeur.

Parlons net. Il n'a jamais été écrit nulle part que les gens honnêtes et vertueux devaient crever de faim. Or c'est ce qui arrive trop souvent. Leur scrupule même en fait d'avance les vaincus d'un combat pour la vie où les débrouillards triomphent et roulent carrosse. C'est cette plaisanterie sinistre qui a assez duré ! Chez nous le vice ne paie plus, et c'est à son tour la vertu, qui paie !

Soit, nous dira-t-on. Mais n'empêche que le bien ainsi pratiqué par intérêt n'a aucun contenu véritablement moral. Parler ainsi, c'est ignorer la psychologie et avoir oublié de lire Pascal. Car prendre, même par intérêt, l'attitude du bien, finit par en donner l'habitude. Et l'être apprend alors à éprouver dans l'exercice du bien les joies qui, naturellement, s'y attachent. Il a commencé par intérêt, il continue par amour. L'expérience a ici la valeur d'une méthode de moralisation.

Pascal, dans le « pari » ne raisonne pas autrement. Il tente d'abord de montrer au libertin qu'il a intérêt à parier pour Dieu, entendons à parier en actes ; mais, ajoutet-il en substance, l'incroyant s'apercevra alors qu'il n'a rien risqué, car les joies qu'il éprouvera à pratiquer la vertu feront pâlir et disparaître les plaisirs qui accompagnaient son abandon au vice. Et il ajoute : « Prenez de l'eau bénite ». Car il sait bien, lui psychologue, que l'attitude mettra l'être en mesure de recevoir, par la Grâce, le sentiment.

Décidément, lorsque nous faisons aller dans le même sens l'intérêt et la vertu, nous ne sommes pas en trop mauvaise compagnie !

Une deuxième objection porte sur l'application du système. On semble redouter l'arbitraire de l'évaluation de ces impondérables et aussi une prime à la dénonciation, au « mouchardage ». On oublie que c'est ici non un patron, mais la communauté toute entière qui fixe, accepte et ratifie la valeur humaine ; et que, dans une communauté aussi restreinte, tous se connaissent autant que les membres d'une même famille, qu'ils sont transparents les uns aux autres, et que la Règle, unanimement élaborée et acceptée, leur fait un devoir de se dire tout ce qu'ils pensent les uns des autres, au besoin devant la communauté assemblée. L'objection s'évanouit donc.

Mais que devient alors, s'écriera-t-on la liberté ? Il faudrait s'entendre sur le sens de ce mot. Si la liberté civile est celle de faire tout ce que les lois permettent, ces êtres sont doublement libres, puisqu'ils ont eux-mêmes fait leurs lois, c'est-à-dire leur Règle, à leur mesure. Ils les ont librement faites, et se sont librement engagés à s'y soumettre. L'objection n'a donc pas de sens.

Si, transposant le mot liberté dans le domaine moral, nous ajoutons que l'homme se libère lorsqu'il s'approfondit, qu'il se libère lorsqu'il fait le bien, nous dirons que ces hommes sont libres à un degré qu'ils n'auraient certes pu atteindre dans la société bâtie à l'envers où ils vivaient hier.

Donnons quelques chiffres. Actuellement, c'est-à-dire dans le premier trimestre 1946, les enfants perçoivent une rémunération mensuelle allant de 750 francs à la conception, à 1.700 francs à seize ans. Les épouses oscillent entre 3.000 et 5.000 francs. Un productif qualifié, marié avec un ou deux enfants, reçoit de 11.000 à 13.000 francs par mois. Nous sommes loin des salaires de misère des industries... même nationalisées.

Si nous y ajoutons les soins médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques gratuits, le ravitaillement, dû en partie à la ferme, quinze jours de congés payés en été, plus encore autant répartis entre Noël et Pâques, la compensation des absences justifiées, même pour raison de famille — si nous ajoutons encore que le compte-courant de chaque compagnon à la Communauté est automatiquement valorisé proportionnellement à toute augmentation du prix des marchandises vendues, c'est-à-dire du coût de la vie, nous pouvons dire que ces travailleurs sont aussi heureux matériellement qu'on peut l'être dans l'époque troublée que nous vivons.

Si nous entrons dans de tels détails, c'est pour montrer avec quel souci de réalisme a été conçue et mise au point l'organisation communautaire. Chacun de ces détails a été expérimenté, rectifié, amené à son maximum d'efficacité. Rien n'est d'ailleurs définitif. La Règle elle-même est révisable et sait en outre fléchir si nécessaire dans chaque cas particulier. L'expérience seule commande l'application des principes, qui, eux, sont assez élevés pour n'avoir plus besoin d'être mis en cause. La Communauté est toujours en marche, ouverte à l'avenir.

Si nous regardons vers cet avenir, indiquons que la question de l'éducation des enfants a, bien entendu, retenu son attention. Actuellement, les enfants à l'école sont suivis par un responsable de l'équipe d'instruction générale, qui surveille leurs notes et entre en contact avec leurs maîtres. Mais nous avons posé en principe qu'il fallait tendre à une Ecole animée de l'esprit communautaire et que ce mouvement devait partir de l'intérieur. Nous étudions

pour la rentrée d'octobre un jardin d'enfants, et, en outre, une étude dirigée où les enfants scolaires pourront faire leurs devoirs. Ce sera le noyau de l'école future, toute animée des méthodes actives. L'éducation ne sera plus qu'une des fonctions de la Communauté, comme elle était une fonction de la famille ancienne considérée comme Société domestique, famille étendue que la Communauté restaure et restaurera d'ailleurs de plus en plus à la faveur des mariages survenant naturellement entre ses membres. Dans soixante ans, ce sera une communauté du sang.

Mais n'anticipons pas. Nous sommes ici pour présenter des faits, de réalisations. Celles-ci suffisent d'ailleurs à faire pressentir la portée de l'œuvre accomplie. Car la Communauté de Valence n'est déjà plus la seule. A Besançon une autre communauté, fondée plus récemment sur le même modèle et avec l'aide de compagnons de Valence, fonctionne normalement. Enfin, à Combovin, petit village du Vercors ravagé par la guerre, auprès duquel se trouve la ferme de 90 hectares achetée et cultivée par la Communauté, un noyau communautaire a déjà à ce point infusé aux paysans son esprit, que ce village renaît littéralement à la vie. C'est maintenant un Conseil Général, dont fait partie la Municipalité, qui gère en fait ses intérêts, fournit aux cultivateurs leurs semences, met à leur disposition le tracteur de la ferme, les initiant ainsi à l'entraide collective. Il a fondé un foyer rural où conférences, représentations théâtrales, réunions, se succèdent régulièrement, et attirent un public transformé. Le village a même son journal où écrivent les représentants de toutes les tendances, de toutes les confessions. Là encore, l'esprit communautaire a apporté avec lui la vie.

Qu'on n'objecte pas, en conséquence, que la réussite de cette expérience serait due à la seule valeur de son animateur. Sans minimiser son apport personnel, nous devons constater qu'il a été plusieurs fois arraché à la Communauté, ne serait-ce que lors de sa déportation en Allemagne — et il est actuellement absorbé par des tâches plus larges. Or, la Communauté a continué et continue

de vivre et de progresser. Elle a trouvé dans son sein d'autres responsables. Quant à celle de Besançon, elle vit avec un autre chef. Il s'agit donc non seulement d'une expérience mais d'un témoignage.

La seule objection sérieuse serait le sort réservé à la Communauté au cas où une crise d'affaires ou une augmentation du rapport de ménages aux célibataires, alourdissant ses charges, la mettrait en difficulté matérielle. Elle a déjà, pendant l'occupation — où elle a été toute entière au maquis — subi une crise qui paraissait insurmontable. Or, elle l'a surmontée, grâce précisément à l'esprit communautaire. Les compagnons mis dans l'obligation d'aller travailler à l'extérieur, apportaient chaque semaine leur paie à la caisse commune. Il est toutefois utile de prévoir, pour que l'extension de l'expérience soit possible, un système de compensation, aux échelons supérieurs de l'organisation qui, soit sur le plan économique, soit sur le plan géographique, articulera ensemble les diverses communautés, sous le contrôle d'un Conseil National Communautaire, dont la création est prévue dans le second projet de loi déposé par M. Marcel BARBU, Chef de la Communauté et Député de la Drôme, sur le bureau de l'Assemblée Constituante — le premier prévoyant le statut légal de communautés analogues. Quant au troisième projet, il prévoit la mise en communauté d'entreprises, non par spoliation, mais par rachat de l'affaire à leur actuel et légitime possesseur.

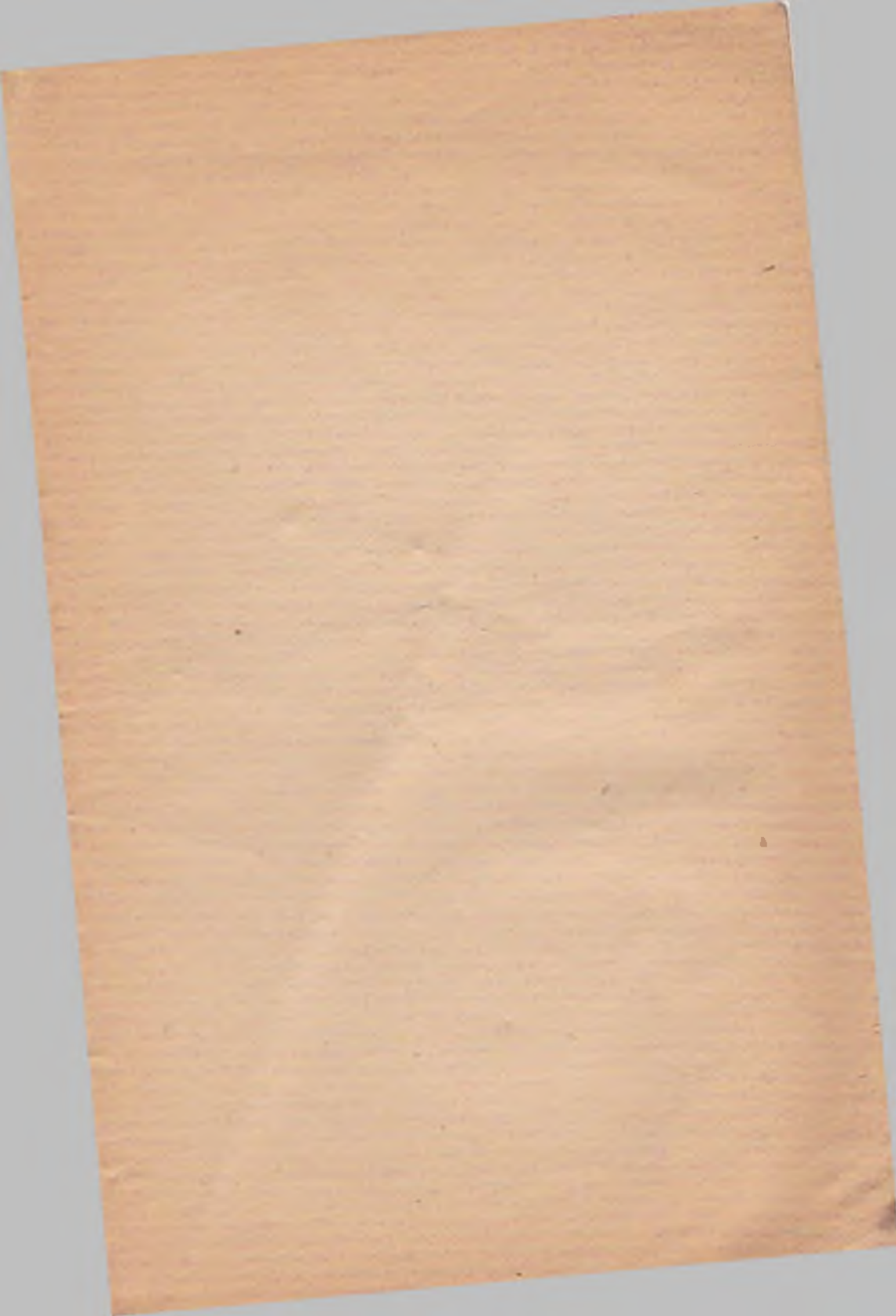
Ainsi pourrait s'opérer sans heurt le passage d'un état social dépassé à une Société nouvelle, dont nous espérons avoir montré, bien que trop brièvement dans ce cadre limité, à la fois l'esprit, et la forme où s'incarne cet esprit.

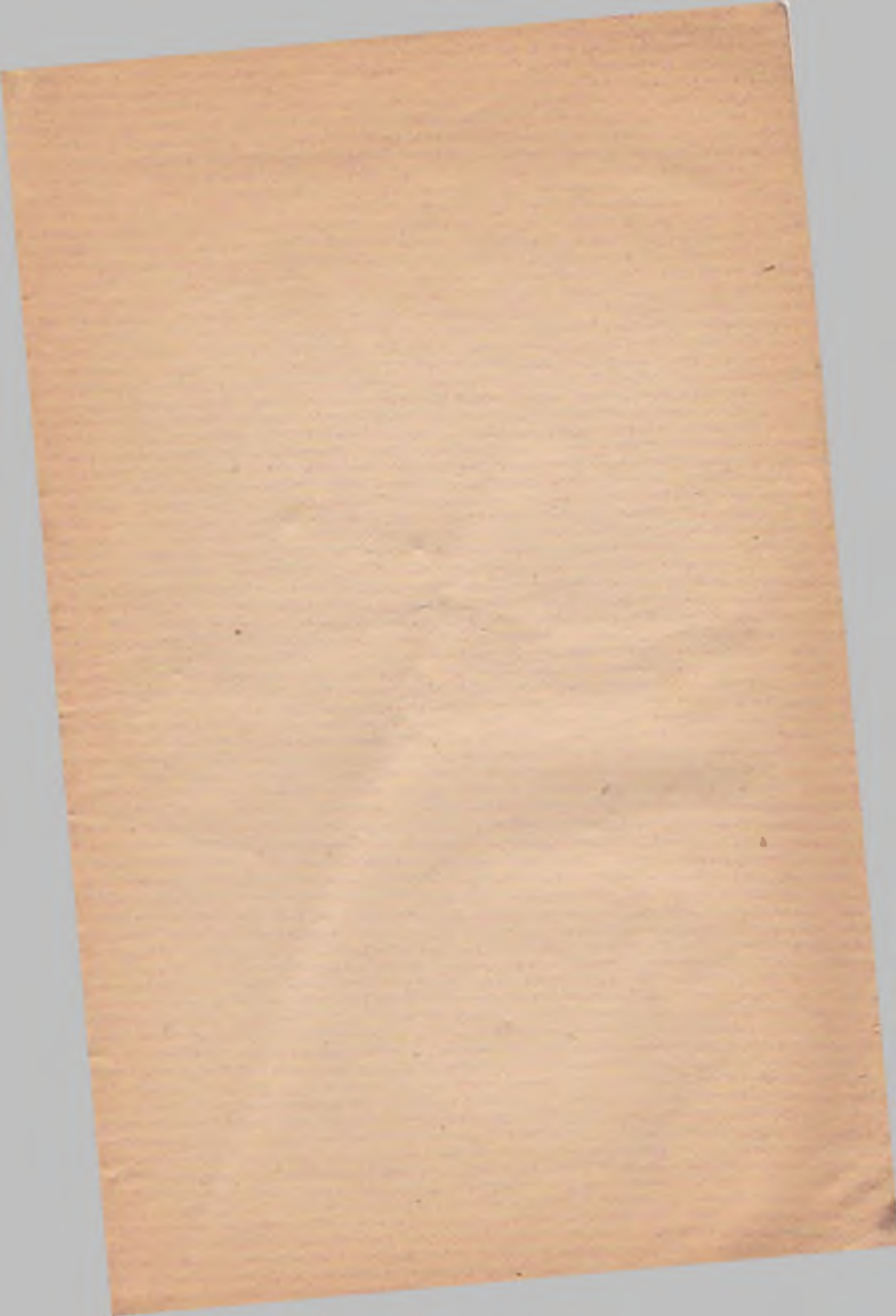
De ce point de vue l'expérience de Vallence pourrait bien être la préfiguration de cette structure tant espérée, où les droits de la Personne Humaine seront enfin sauvés.

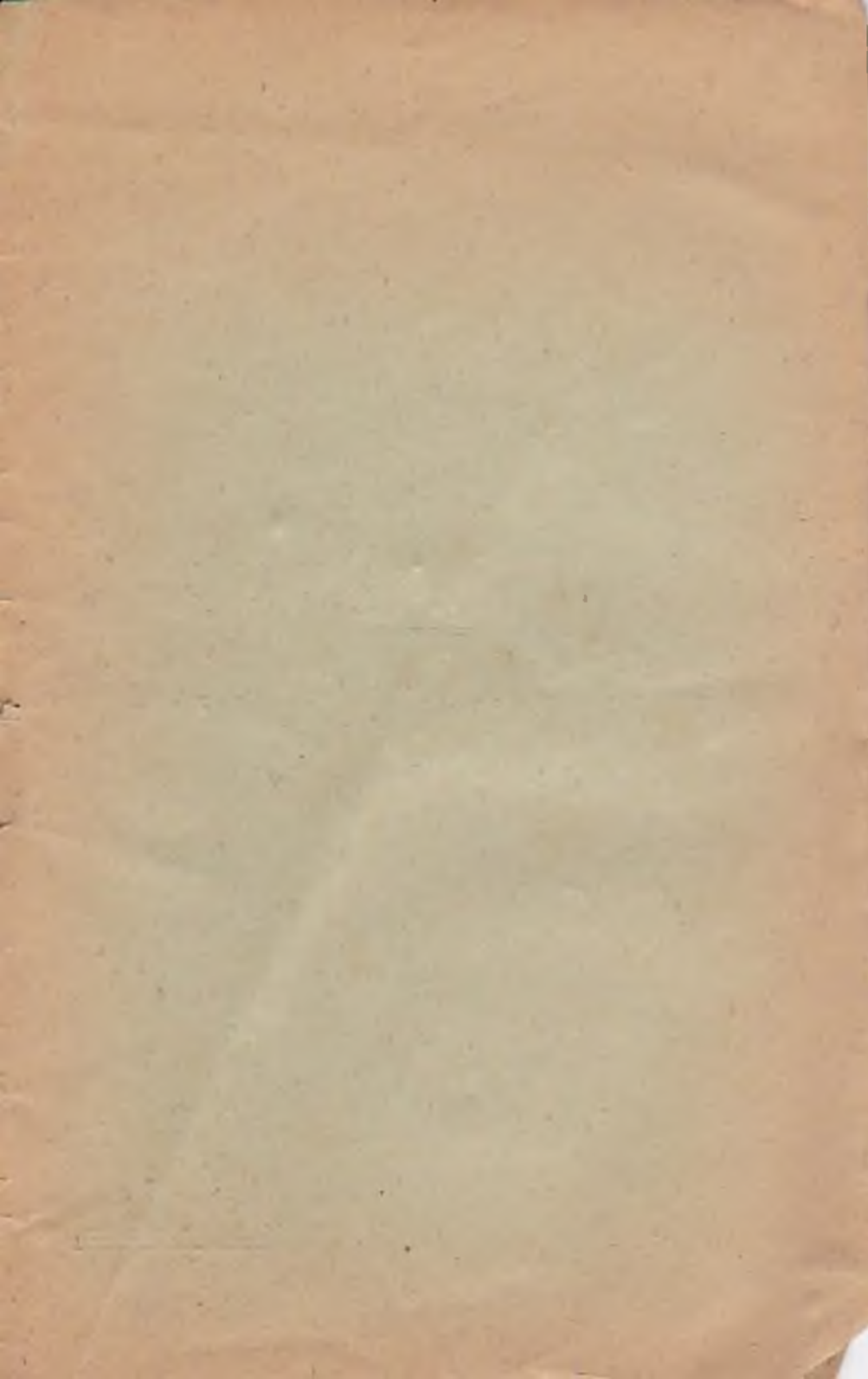
ROGER DU TEIL.

Séance du 27 mai 1946.









Hors commerce